

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle ayant pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène (qui est arrivée à la question n°11), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, VAGINAY Sophie, BOISSE Sandrine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean ayant le pouvoir de M. NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : MM. FRELASTRE Jean-Michel et NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

Délibération n°2015/148

OBJET : REGIE DU SAUZE SUPER-SAUZE UBAYE : COMPLEMENTS TARIFS

VU sa délibération 2015/128 du 24 novembre 2015 fixant les tarifs secours de la Régie,

CONSIDERANT la nécessité de corriger certain tarifs de secours sur pistes,

VU l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye, réuni le 17 décembre 2015 à 17 h 30.

Sur proposition du Président,
Le Conseil de Communauté
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **MODIFIE** les tarifs des secours sur pistes 4^{ème} catégorie pour la saison d'hiver 2015-2016, sur le Domaine skiable du Sauze, comme suit :

Tarifs intervention du service des pistes - Secours sur pistes

<i>Les tarifs s'entendent TTC. (TVA applicable : 20%)</i>	saison 2014 - 2015	proposition saison 2015 - 2016	Variation
4EME CATEGORIE: Zone exceptionnelle *	595,00 €	650,00 €	8,5%
<i>*En zone exceptionnelle, les moyens supplémentaires mis en place pour l'évacuation ou la recherche seront facturés selon le barème ci-dessous :</i>			
Engin de damage avec chauffeur	238,00 €	238,00 €	0%
Scooter avec chauffeur	90,00 €	90,00 €	0%
Frais de personnel	66,00 €	66,00 €	0%

- **PRECISE** que ces tarifs s'entendent TTC sans assurance.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
M. Jacques MARTIN